

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 10 novembre 2020

Le dix novembre deux mille vingt à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle omnisports, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 22

Votants : 23

Excusés : 0

Procurations : 1

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Michel FOSSIER, Chantal GARCIA, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) :

Pouvoirs : M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Madame Véronique MAGNANI

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 18 heures 46

A. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 13 octobre 2020

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et informe :

- M. SEVOZ Frédéric l'a informée d'une procuration envoyée à son attention. Les services interrogés lors du conseil municipal ayant répondu qu'ils n'ont pas reçu la procuration, l'écu est excusé. La procuration est bien arrivée avant le conseil municipal, mais par l'adresse des adjoints. Celle-ci sera comptée dans les votes.
- Une élue arrivera en retard.

Elle présente le procès-verbal et passe la parole à l'assemblée délibérante afin de recueillir des remarques. Aucune remarque n'étant faite, Madame le Maire soumet le procès-verbal pour vote au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

B. Administration générale

1. Approbation des rapports de fonctionnement de la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des documents a été transmis aux membres du conseil municipal et donne la liste des rapports soumis au vote :

- Eau
- Déchets
- Assainissement

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante si les rapports présentés soulèvent des interrogations. La réponse étant négative, elle soumet la totalité des rapports au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve tous les rapports.

2. Cimetières municipaux : projet de règlement version définitive

Madame le Maire présente le projet de règlement travaillé plusieurs fois lors des commissions et avec l'aide des responsables de la société des pompes funèbres installée dans la commune. Elle propose une adoption définitive du projet.

M. RENAUDEAU précise qu'il manque quelques éléments et lecture est faite du règlement. Les corrections sont apportées. Madame le Maire soumet le règlement au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le règlement à l'unanimité.

Mme RONCHINI arrive à 19.02

3. Restauration scolaire : Marché portant denrées alimentaires

Madame le Maire présente le dossier (voir pièce jointe en annexe). Elle propose de choisir :

- VIANDES OCCITANES pour les lots 3 et 4
- SYSKO pour les lots 2, 5, 6

Elle précise que les lots 1, 8 et 9 sont infructueux et propose de les déclarer ainsi et de lancer une nouvelle consultation :

- En regroupant les lots 1 et 9 en un lot
- En maintenant le lot 8

Madame le Maire soumet le projet au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Déclare les lots 1, 8 et 9 infructueux
- Autorise le regroupement des lots 1 et 9 en un lot
- Décide de lancer une consultation simple pour ces 2 nouveaux lots

C. Urbanisme/Aménagement du territoire

1. Transfert de compétences PLU de la commune vers la Communauté de commune

Madame le Maire rappelle que l'objectif de la démarche à terme est d'élaborer un PLU intercommunal (PLU I). Elle précise qu'actuellement, aucune commune de la communauté n'est prête à passer en PLU I.

Mme VALETON souhaite connaître les délais pour ce transfert de compétence.

Madame le Maire répond pendant la durée du mandat, elle précise qu'il faudrait que d'autres communes de la communauté opèrent le transfert. Or, à ce jour, aucune n'est prête.

M. RENAUDEAU souhaite des explications sur les transferts de compétences opérés en 2017.

Madame le Maire répond que cela était possible car il s'agit de la date d'intégration de la Communauté de communes Quercy Vert. Il fallait tout remettre à jour.

Validation à l'unanimité

2. Transfert des pouvoirs de police spéciale

Rappel lors de l'effondrement de la maison rue Fraîche, il n'y avait pas de pouvoir de police pour le maire de la commune car cette police relevait du pouvoir du président de la Communauté de communes.

Validation à l'unanimité.

D. Finances/Travaux

4. Tarifs portant gestion des animaux errants

Madame le Maire explique les problématiques provoquées sur la commune par les animaux errants. Elle informe avoir reçu la présidente de la SPA et dit la procédure :

Après capture de l'animal et puçage de celui-ci, il est gardé 8 jours par la commune qui le dépose ensuite à la SPA. Dans le cas où l'animal n'est pas identifié, il peut l'être avec le vétérinaire de la SPA.

Mme RODRIGUEZ dit sa désapprobation de mettre les chats au refuge.

Madame le Maire donne la liste des tarifs :

Villes	Besançon	Lorient	Niort	Blois	Albias
Animaux/Thèmes	Chiens/Chats				
Capture	50.50	75.90	58.25	48.50	60
Prise en charge	101 (entre 19 heures et 9 heures)				80
Forfait journalier	7.90	7.30	11.90	24.25	15

Forfait identification	69.70	66.60	51.75	55.85	60
Frais vétérinaire	69.70	83.20			50

Mme SIMOUN précise que l'étude des tarifs est basée sur les années 2019 et 2020. Elle dit que comparés à ceux des autres communes, les tarifs proposés à ALBIAS sont raisonnables.

Mme PEDRON rappelle qu'il y a possibilité d'une amende forfaitaire de 135 €.

Madame le Maire rappelle que l'amende peut aller jusqu'à 750 € si les animaux ne sont pas identifiés et que des frais supplémentaires peuvent être demandés en fonction de la situation.

Mme DORIZON demande si c'est le propriétaire qui paye dans le cas où les chiens sont emmenés chez les vétérinaires de la commune pour la puce.

A la première question Madame le Maire répond par l'affirmative. A propos du vétérinaire, Madame le Maire répond que les animaux sont emmenés quand c'est possible chez les vétérinaires qui exercent dans la commune.

Mme PEDRON dit que, selon la Présidente de la SPA, les propriétaires récupèrent généralement leurs animaux.

Mme RODRIGUEZ propose que les chats ne soient pas emmenés à la SPA.

Madame le Maire soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 22 pour
- 1 abstention

Approuve le projet.

5. Tarifs portant régularisation des concessions

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un travail fait en groupe et qu'il est enfin possible de clore ce dossier. Elle rappelle que l'objectif est de régulariser le fonctionnement et la gestion des cimetières.

Elle propose :

- Un tarif et une durée uniqueS pour toutes les régularisations, soit :

Montant (€)	Durée (années)
20	30

Le conseil municipal fixe la date du 31 janvier 2021 comme délai de régularisation et se donne la possibilité de délibérer à nouveau si nécessaire. Il décide de faire le point lors du conseil municipal du 14 décembre 2020.

6. Occupation du domaine public : procédure de sélection préalable à la convention d'occupation

Madame le Maire explique que la commune a été sollicitée pour l'occupation d'un local. Elle rappelle que le droit prévoit dans ces cas une publicité et que l'objectif était de définir les modalités de cette publicité ainsi que les critères de sélection des candidats.

Concernant la publicité :

- Affichage devant la mairie et information sur le site internet
- Durée de l'affichage : 2 semaines

Concernant les critères de sélection :

- La qualité du projet : 60%
- La non négociation des modalités de location proposé par la commune ainsi que le prix du loyer (80 € par mois pour occupation d'un jour par semaine (le dimanche a priori).
- La qualité relationnelle des candidats lors de l'entretien avec les élus municipaux :10%

Mme DORIZON demande des précisions sur le local et sur le montant peu élevé de la location. Elle souhaite savoir si le local peut être loué à d'autres.

Madame le Maire répond qu'il s'agit du petit bâtiment situé rue Rhin et Danube et précise que le local pourrait être loué à les POULETS D'EMILIE pour une vente le dimanche et que le dossier est suivi par la commission économique.

Madame le Maire conclut en précisant que le conseil municipal est sollicité pour le lancement de la procédure et non l'attribution du local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la publicité et les critères d'analyse avant attribution.

7. Travaux école maternelle : Avenant portant prolongation des délais de travaux

Madame le Maire explique que les travaux avancent, mais qu'une entreprise cause du retard.

Le conseil municipal demande que soient appliquées les pénalités de retard à cette entreprise uniquement, car les autres entreprises sont contraintes d'attendre et ne doivent pas être sanctionnées.

Madame le Maire dit que l'école sera ouverte à la rentrée 2020/2021 et informe d'un rendez-vous le 03 décembre 2020 (à confirmer) avec Monsieur l'Inspecteur académique. Elle rappelle qu'une réunion de chantier se tient tous les jeudis à 9 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le report du délai des travaux au 31 décembre 2020.

E. Questions diverses/Informations

- Mise à disposition du calendrier des réunions pour les mois de novembre et décembre, tous les conseillers sont invités à toutes les réunions.
- Dorénavant, envoi aux conseillers municipaux de tous les comptes rendus des réunions de services.
- Lotissement Garrigues : pose de la barrière sur le domaine public menant aux écoles et de panneaux de signalisation rue Yves Calvet.
- Flyer de confinement à travailler samedi 14 novembre 2020
- Mme le Maire remercie l'entreprise Fervert pour son dépôt de fleurs au monument aux morts,
- Suite au compte rendu de la réunion organisée par le CHSCT du centre de gestion pour évoquer des problèmes rencontrés par les agents municipaux, il est proposé de créer une commission RH. Se portent volontaires pour faire partie de cette commission : Jean-Nicolas BRUZARD, Thierry KAUFFER, Michel FOSSIER, Marie-Christine RONCHINI, Naïma MOUMOU, Céline VALETON, Jeannette PEDRON, Chantal GARCIA, Hélène SIMOUN, présidée par Véronique MAGNANI.

Prochain conseil municipal le 14 décembre 2020 à 18 heures 30.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 20h30

Madame MAGNANI Véronique	Monsieur BARBON Alain	Monsieur BRUZARD Jean-Nicolas
Madame CARCUAC Julie	Madame DORIZON Amandine	Monsieur FOSSIER Michel
Madame GARCIA Chantal	Monsieur KAUFFER Thierry	Madame LAFOND Jessica
Monsieur LIACHENKO Pierre	Monsieur LOBBE Pierre	Monsieur LONGUEVILLE Éric
Monsieur MONESMA Michel	Madame MOUMOU Naïma	Madame PEDRON Jeannette
Monsieur RENAUDEAU Olivier	Madame RODRIGUEZ Ghislaine	Madame RONCHINI Marie-Christine
Monsieur SEVOZ Frédéric	Madame SICARD Martine	Madame SIMOUN Hélène
Madame VALETON Céline	Monsieur VEYRES Thierry	